



COMMUNIQUÉ
De nouvelles aires protégées au Nunavik

Québec (Québec), le 7 octobre 2008 – Le premier ministre du Québec, Jean Charest, et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, ont officiellement annoncé aujourd'hui, en présence de représentants du Nunavik, la création de trois nouvelles aires protégées au Nunavik. Ces aires incluent des portions de la baie aux Feuilles et des Collines ondulées, ainsi que de nouvelles sections de la rivière George. Le Conseil de l'Administration régionale Kativik (ARK) et le Bureau de la Société Makivik ont approuvé le choix de ces aires protégées il y a quelques semaines.

« Le statut d'aire protégée s'inscrit dans les objectifs de conservation de l'environnement que l'ARK et les Nunavimmiuts partagent avec le gouvernement du Québec », a déclaré la présidente de l'ARK Maggie Emudluk lors de l'annonce. « Ainsi, c'est environ 8 % du territoire du Nunavik qui est protégé de l'exploitation commerciale hydroélectrique et des ressources naturelles. » Le tout premier parc national au Nunavik est le parc national des Pingualuit et deux autres projets de parcs sont sur le point d'être achevés. Il s'agit du projet de parc national Kuururjuaq, le long de la rivière Koroc, et le projet de parc national Tursujuq, qui englobe le lac Guillaume-Delisle et le lac à l'Eau Claire.

L'annonce qui a été faite aujourd'hui concerne trois nouvelles aires. Il y a d'abord une partie de la région de la baie aux Feuilles, soit environ 5 000 km², laquelle est située à proximité de la baie d'Ungava, au nord de la limite des arbres. Les marées de la baie aux Feuilles sont parmi les plus grandes du monde. Qui plus est, cette nouvelle aire protégée se trouve le long de la route migratoire de nombreux caribous du Nunavik. L'aire protégée des Collines ondulées couvre pour sa part 1 530 km². Cette zone comprend de nombreuses caractéristiques géologiques qui sont uniques au Québec.

Enfin, la troisième aire protégée se trouve le long de la rivière George. Le projet de parc des Monts-Pyramides couvrait déjà 1 551 km² dans cette région. La zone protégée a été toutefois agrandie pour englober d'autres sections la rivière George et sa superficie est maintenant de plus de 9 000 km². La rivière George borde les contreforts des monts Torngat et constitue un riche habitat pour l'omble chevalier et le saumon de l'Atlantique. Une aire de mise bas du caribou se trouve également dans cette région. Les Inuits partagent traditionnellement des parties de ce territoire avec les Naskapis de Kawawachikamach et les Innus de Matimekush–Lac John.

Le développement des parcs au Nunavik est l'un des principaux objectifs énoncés dans l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik). L'Entente Sanarrutik a joué un rôle important dans le développement de la région ces dernières années. Elle a été signée en avril 2002 par la Société Makivik, l'ARK et le gouvernement du Québec, afin de consolider les liens politiques, économiques et sociaux entre le Québec et les Inuits du Nunavik, de nation à nation.

L'ARK est un organisme non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

-30-

Renseignements :
Robert Mackey
Agent des communications
Administration régionale Kativik
819-964-2961, poste 2317 / rmackey@krg.ca